

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réouverture de la ligne Alès/Bessèges – Phase 1 : Alès/Saint Ambroix

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R181-18 relatif à l'obligation de consulter les autorités et services compétents pour avis sur les projets soumis à autorisation environnementale,

Vu les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la DDTM 30 – Service Eau et Nature,

Considérant que le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Alès/Bessèges s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable et de transition écologique poursuivis par la Ville d'Alès,

Considérant que le dossier présente des mesures de protection et de prévention des impacts environnementaux et des prescriptions applicables,

Considérant que ce projet contribue de manière significative au renforcement de l'offre de transports collectifs, à la réduction de l'usage de la voiture individuelle et la limitation des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements,

Considérant que la réouverture de cette ligne permettra d'améliorer durablement l'accessibilité au territoire et de faciliter les déplacements quotidiens,

Considérant que ce projet participe également à un aménagement plus équilibré du territoire et au renforcement de la cohésion entre les différents bassins de vie et d'emploi concernés,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réouverture de la ligne Alès/Bessèges - Phase 1 : Alès/Saint Ambroix,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance

Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

